UN MESSAGE DU GRAND MUFTI DE JÉRUSALEM AUX ARABES

Rome, 18 juin. — A l'occasion du 10e anniversaire de la condamnation d'un premier groupe de patriotes arabes par les Anglais en Palestine, le grand Mufti de Jérusalem a adressé un message aux Arabes. « Dans le monde entier des centaines et des milliers d'Arabes, a-t-il dit, sont morts en martyrs, non seulement en Palestine, mais aussi en Egypte, en Syrie, en Irak et dans d'autres pays. De nombreux autres encore languissent dans des camps de concentration à Alexandrie. Depuis longtemps, les Juifs ont élaboré une carte géographique qui comprend non seulement la Palestine, mais aussi la Transjordanie, la Syrie, une partie de l'Egypte, de l'Arabie saoudite et de l'Irak. Mais les Juifs et les Anglais savent très bien que la Palestine n'est pas juive, mais au contraire, elle est arabe et elle le restera. Les Arabes, a déclaré le grand mufti en terminant, se sont éveillés, ils luttent avec leur sang et par leurs armes pour assurer leur union et leur indépendance. »

Vers une vraie formation féminine

Il faut à ce pays des épouses et des mères. Il est devenu banal de le singuler. Il l'est moins de remarquer que ses disciplines scolaires d'hier étaient mal faites pour les former. Jusqu'à présent, les programmes officiels d'enseignement ont été les mêmes pour les filles que pour les garçons, sans qu'on ait pris garde à la différenciation des deux sexes. La conséquence a été que toutes les filles ont voulu conquérir des diplômes primitivement institués pour les garçons et qu'elles forcent l'accès des carrières qui, jadis n'étaient que masculines. A cette vie professionnelle et factice est sacrifiée la vie naturelle et familiale. La société tout entière en souffre et là est l'une des causes de la dénatalité française.

Une réaction s'opère, grâce à l'effort énergique du Commissariat à la famille. C'est sur son initiative qu'a été promulguée la loi du 16 mars 1943, qui rend obligatoire pour toutes les jeunes filles et dans toutes les écoles, tant publiques que privées, qu'elles fréquentent un enseignement ménager familial. On entend les ramener ainsi à leur véritable vocation.

Remarquons-le. Ce n'est pas d'un simple enseignement ménager qu'il s'agit, mais d'un enseignement *familial*. Ceci rend un son nouveau et donne à la loi son vrai caractère, sa profonde originalité. C'est la première fois que l'esprit de famille vient imprégner nos disciplines scolaires. Il était temps.

De quoi s'agit-il ? De former, non pas des techniciennes asexuées, mais de futures épouses et mères. Ce n'est pas une affaire de procédés et de recettes, mais avant tout d'éducation intégrale. Cette éducation aura un but social, moral, familial, pédagogique, économique, intellectuel.

But *social*, celui de rendre les jeunes filles capables d'améliorer le niveau de vie de leur entourage, de faire rayonner la joie de vivre autour d'elles.

But *moral*, celui de restituer aux humbles et indispensables tâches ménagères leur dignité et leur grandeur, d'assainir l'atmosphère des logis.

But *familial*, celui de resserrer les liens entre tous les membres de la petite société domestique, œuvre de patience, de patience, de diplomatie féminines.

But *pédagogique*, celui de multiplier les mères éducatrices.

But *économique*, celui d'enseigner l'ordre, la prévoyance, l'épargne.

But *intellectuel*, celui de diriger les adolescentes vers une vue très haute et très complète de leur vraie mission.

Tous ces buts sont à la fois nobles et réalistes. S'ils sont atteints, la France retrouvera sa vraie richesse d'antan, celle des « femmes d'intérieur » averties et cultivées, conseillères du mari, formatrices des enfants.

Cet enseignement, qui deviendra obligatoire dès octobre, requiert des cadres.

Nous les avons pour partie. Nombreuses étaient chez nous les maisons d'éducation, principalement libres, où était dispensée une culture de cet ordre et de cette envergure. Un procédé actuellement au recensement des éducatrices déjà éprouvées. On examine leurs titres. On leur donnera la possibilité de poursuivre honorablement leur tâche.

On en forme de nouvelles, dans des écoles de cadres, reconnues comme telles par un « Conseil de perfectionnement de l'enseignement ménager familial ». La sanction de deux années d'études sera l'octroi du diplôme de « monitrice d'enseignement ménager familial », sous des conditions que précise un décret du 7 mai dernier.

L'examen sera avant tout une preuve de culture générale, et c'est très bien ainsi, car c'est surtout de cette culture qu'il s'agit. Les candidates devront témoigner en premier lieu qu'elles se font l'idée la plus nette et la plus haute du rôle qui incombe à la femme, au centre de la famille, au cœur de la société. Avant d'être questionnées sur l'hygiène, la puériculture, l'économie domestique, elles le seront sur la morale, sur les principes, les méthodes et les techniques de l'éducation, et c'est ce qui surtout sera retenu. Après avoir subi, comme il sied, des épreuves pratiques de couture, de lavage, de raccommodage, de coupe, elles feront une leçon magistrale sur les matières prévues au programme et donneront ainsi la preuve de leur valeur totale.

Ces monitrices seront recherchées. Il en faudra plusieurs milliers, pour enseigner partout. Elles recevront, dans l'enseignement tant public que privé, des places de choix. Elles jouiront des égards et de la situation qui leur sont dus. Voilà dès lors, une carrière intéressante pour tant de jeunes filles qui cherchent à s'occuper, à gagner honorablement leur vie, et à servir le pays. Au moins cette carrière-là ne les détournera pas du mariage. Au contraire, elle peut les y conduire. Heureux les garçons qui, cherchant une compagne digne de leurs désirs, fixeront leur choix sur une monitrice d'éducation familiale.

En vérité, nous trouvons dans cette organisation un élément certain de la rénovation nationale.

HENRI DAVID.

Le monde est en péril
La France paraît abattue

Sa dernière force, son dernier espoir est dans la jeunesse. Vont-ils trahir eux aussi, les jeunes ? En face de pays où régnent le gangstérisme, les capitalistes véritables sangsues, les trusts véritables esclavage du travailleur, les juifs véritables chacals, n'est-il pas normal que notre jeunesse porte vers le beau, se lève, les yeux flambants de colère ! Nous avons besoin du beau, du grand, du sublime, nous avons soif de bonnes mœurs, de sacrifice, d'idéal; est-ce dans les music-hall ou dans les bras des girls de Broadway, d'Hollywood ou de la City que nous trouverons ce que demande impérieusement notre jeunesse ?

Les jeunes de l'Europe nouvelle ont décidé de sauver leur patrie, de lever leur drapeau que des traîtres ont souillé, de montrer au monde que la France n'est pas un vain mot.

Que tous ceux qui se sentent une âme ardente de Français se mettent à nos côtés. Etudiants, ouvriers, ouvrez les yeux. Renseignez-vous à l'une des adresses suivantes : M. Paul Tellier, président régional du groupe « Collaboration », 25, Bd de la Liberté, Lille (53, Bd de la Liberté); permanences du groupe « Collaboration et des J.E.N. », ouverte tous les samedis de 14 h. 30 à 17 h. 30, 34, rue Faidherbe, Lille.

Les clubs nordistes de football mandatent Me Paul Thellier pour soutenir leurs intérêts

A l'issue d'une nouvelle réunion tenue, hier soir, les clubs autorisés ont publié le communiqué suivant :

Les clubs nordistes autorisés, Amiens, Lens, Fives, Lille et Excelsior, poursuivant leur action commune, vient de mandater Me Paul Thellier, ancien ministre, pour soutenir notamment la présentation des clubs du Nord de la France.

Une équipe fédérale à Lens ?

Le Comité directeur de la 3F serait disposé à ne laisser qu'une équipe sur les deux prévues à Paris. Cela laisserait une place libre qui reviendrait... à Lens !

On devine bien que l'émotion qui s'est emparée des clubs nordistes et leurs réactions n'ont pas été sans inquiéter les pouvoirs du football. Ce serait là une manière pratique d'apaiser les mécontentes.

Service civique rural

Les étudiants de 18 à 20 ans, susceptibles d'être requis pour le service civique rural ont tout avantage à se faire inscrire comme volontaire avant le 20 juin, à l'Union régionale corporative, service main-d'œuvre, 44, rue Jean-Sans-Peur, Lille. Au cas où ils auraient eu un diplôme pour la campagne 1942, ils voudront bien l'indiquer. La durée de l'engagement est de cinq semaines.

CHRONIQUE RÉGIONALE

La Légion des volontaires français véritable visage de la France nouvelle

Sous l'énergique impulsion que lui a donné M. de Brinon, la Légion des volontaires français a enfin pris dans le pays la place qui lui est due. Son importance ne cesse de croître et de nouveaux engagés comprenant le sens profondément patriotique de cette formation militaire, affluent de toutes les provinces de France.

Le recrutement qui, dès août 1941, s'effectuait surtout parmi les militants nationaux, s'est progressivement modifié jusqu'à toucher presque exclusivement de jeunes Français issus de toutes les couches sociales et dont le seul désir est de servir la patrie.

Ouvriers, paysans, employés, étudiants, que ni leur âge, ni leurs goûts n'ont orienté vers une activité partisane quelconque, rejoignent les rangs de la Légion.

Nos compatriotes pourront méditer sur la détermination de ces Français appartenant aux jeunes classes, visités par le Service obligatoire du travail et qui préfèrent aux salaires des usines, la lutte héroïque de l'Est.

C'est une véritable mobilisation d'hommes courageux et clairvoyants qui s'effectue actuellement.

La Légion des volontaires français, engagée en pleine bataille depuis près de deux ans, animée du plus pur esprit de sacrifice combattra jusqu'à la victoire pour le salut de la France et de l'Europe.

Pour tous renseignements concernant la Légion des volontaires français, s'adresser en nos bureaux : 73, rue Faidherbe, à Lille ; 22, place du Théâtre, à Arras et aux permanences d'arrondissements.

Une session universitaire d'études économiques et sociales se tiendra à Lille du 9 au 12 juillet

A la Faculté de droit de l'université catholique de Lille, se tiendra du 9 au 12 juillet, une session d'études économiques et sociales à l'usage des patrons, directeurs d'usines ou d'établissements commerciaux, ingénieurs, employés, formant le personnel des cadres aux divers degrés de la hiérarchie professionnelle.

Des conférences, suivies d'échanges de vues seront données les :

Vendredi 9. — A 9 h. 30 : L'esprit de communauté dans l'entreprise et dans la profession (M. Eugène Duthoit, doyen de la Faculté de droit de Lille). — A 11 h. : Le chef d'entreprise : sa fonction (M. Louis Charvet, directeur adjoint d'Air-France). — A 15 h. : La responsabilité des chefs (M. Maurice Voreux).

Samedi 10. — A 9 h. 30 : L'ingénieur, son rôle de liaison dans la communauté d'entreprise (M. Edouard Delcommune, vice-président de l'U.E.I.C.). — A 11 h. : L'éducation du personnel (M. Marcel Didier, directeur de la section sociale de l'Institut d'études corporatives et sociales). — A 15 h. : La psychologie ouvrière (Mlle Charrondière, directrice de l'Ecole de service social des Facultés catholiques de Lille).

Dimanche 11. — A 9 h. 30 : La morale des affaires (R.P. Jean-François Motte, O.M.). — A 11 h. : Le programme économique et social des jeunes patrons (M. Jean Delemer, président des jeunes patrons). — A 15 h. : La joie au travail : habitudes à prendre ou à perdre (M. Max Lambert, professeur de déontologie et de psychologie à l'Ecole supérieure d'organisation professionnelle).

Lundi 12. — A 9 h. 30 : L'art de commander (M. le chanoine Tilberghien, professeur à la Faculté de théologie de Lille). — A 11 h. : Condition juridique du personnel des cadres dans l'entreprise (M. Joseph Danel, professeur aux Facultés catholiques). — A 15 h. : Les relations interprofessionnelles (M. Joseph Zamanscki, président de la Confédération française des professions).

Les adhésions sont reçues au secrétariat des Facultés catholiques de Lille, 50, boulevard Vauban.

Quinze cents jeunes gens de la classe 42 ont quitté Lille, jeudi pour l'Allemagne

Quinze cents jeunes gens de la classe 42 appelés au titre du service obligatoire du travail ont quitté Lille jeudi par trains spéciaux à destination de l'Allemagne. Ces jeunes travailleurs provenant de tous les coins des départements du Nord et du Pas-de-Calais, étaient accompagnés à la gare des membres de leurs familles.

A Valenciennes, 150 jeunes gens vinrent grossir le convoi.

Ces deux trains étaient attendus vendredi matin à la gare frontière d'Aix-la-Chapelle. Au centre d'accueil, un repas chaud leur a été servi et dans l'après-midi, les jeunes travailleurs repartaient vers une nouvelle destination pour être répartis ensuite, soit dans les usines, soit dans les exploitations agricoles.

Ordination sacerdotale

Aujourd'hui, samedi 19 juin, S. E. le cardinal Liénard, évêque de Lille, a ordonné, en la cathédrale Notre-Dame de la Treille :

5 prêtres : MM. les abbés Paul Ammeux, d'Houtkerque; Joseph Bespel, de Balinzun; Roger Iablet, de Boeschèpe; Michel Mahieu, de Linselles; Winoc Mecquinion, de Bergues.

11 diacres : MM. les abbés Gérard Deproet, de Tourcoing; Aimé Boels, de Dunkerque; Charles Caron, de Lille; Louis Delplanque, de Neuville-en-Ferrain; Joseph Sablé, de Roubaix; Robert Lepoutre, de Roubaix; Pierre Deleval, de Canteleu; Gérard Pauquet, de Lille; Benoit Puppinck, de Roubaix; Gaston Victor, d'Armentières; Henri Sockeel, de Renescure.

5 acolytes et exorcistes, 54 portiers et lecteurs, 45 abbés ont reçu leur première tonsure.

A RADIO-LILLE

Au programme de l'émission de Radio-Lille du dimanche 20 juin, de 11 à 13 h. : « La donation », comédie de G. d'Hermitte. Récital de violon par Mlle Lenquart-Castelain. Récital de piano par Mme Jeanne Thieffry.

Par l'orchestre de Radio-Lille, sous la direction de M. Paul Theisen : Danses symphoniques, de Grieg; Suite variée, de G. Pierné; la Belle au bois dormant, de Tchaikowsky; Espagna, de Chabrier.

Jury des études musicales du Nord de la France

Voici les résultats proclamés à l'issue de la séance tenue par cette organisation, le jeudi 17 mai, 302, rue de Solférino, à Lille, et consacrée à des auditions de piano :

Elémentaires (2e div.). — 1re ment. : Jacqueline Vanrullen (Inst. Saint-Aignan, de Marcq) ; 2e ment. : Pilar Alonso (id.). — (1re div.) — 1re dist. à l'unanimité : Francine Van Wynsberghe (Ins. N.-D. de Tourcoing) ; 1re dist. : Denise Favart (Ste-Union, Aulnoye), Jacqueline Chevalier (St-Aignan) ; 2e dist. : Marie-Thérèse Meert (Aulnoye), Annie Rossignol (Mlle Merville, de Templemars) ; 3e dist. : Roselyne Delvallée (Pensionnat de Bavay), Edith Liénard (St-Aignan).

Primaires (2e div.). — 1re ment. : Françoise Oudar (Inst. Sacré-Cœur, Aire-sur-la-Lys), Anne-Marie Revet (St-Aignan), Monique Froment, Ginette Sereuse (Aulnoye) ; 2e ment. : Jeanine Pouillard (Inst. Ste-Thérèse, Avesnes) ; 3e ment. : Marie-Thérèse Devos (N.-D. de Tourcoing). — (1re div.). — 1re dist. : Anne-Marie Stubbe (de Roubaix, M. Seutin) ; 2e dist. : Marie-Antoinette Declercq (N.-D. de Tourcoing), Raymonde Bisoux, Gisèle Weert (Aulnoye). — 3e dist. : Yolande Toulet (Aulnoye), Andrée Ditte, Fernande Wartel, Louise Delsotte, Monique Rovelasque (N.-D. de Tourcoing).

Secondaire (2e div.). — 1re ment. : Eliane Crombet (St-Aignan) ; 2e ment. : Yvonne Planckaert (St-Aignan), Marguerite Bera (Pensionnat de Bavay).

Main-d'œuvre agricole

Les cultivateurs qui désirent de la main-d'œuvre devront en faire la demande à l'Union régionale corporative, service main-d'œuvre, 44, rue Jean-Sans-Peur, à Lille, avant le 23 juin. Indiquer toutes précisions utiles.

Ils auront à leur disposition des jeunes gens volontaires ou requis pour la période des gros travaux. S'ils le veulent, ils peuvent désigner des jeunes gens à leur choix.

PARRAINAGES DE VILLES SINISTRÉES. — Le conseil départemental de la Haute-Vienne vient d'adopter la ville de Calais ; une somme d'un million de francs a été votée à cette intention. Le 7 août dernier, le conseil municipal de Nice avait déjà décidé d'aider Calais à relever ses ruines et cette ville si durement éprouvée aura ainsi deux marraines.

D'autre part, Hangest, dans la Somme, a été adopté par l'armée de terre indochinoise, les troupes coloniales ayant combattu dans cette région en 1940.

LILLE

RETOUR DE PRISONNIERS

Vendredi, à 18 h., un groupe de 76 prisonniers venant de Compiègne est arrivé en gare de Lille. Les rapatriés furent reçus à leur descente du train par M. Hooghe, directeur de la « Maison du prisonnier », entouré de plusieurs personnalités qui tour à tour souhaitèrent la bienvenue aux nouveaux libérés.

M. Hooghe invita les prisonniers libérés à se joindre à leurs camarades pour soutenir efficacement leur d'entr'aide qui s'occupent des camarades au stalag et de leurs familles. Après le verre de l'amitié, les libérés furent dirigés vers la Maison d'accueil où ils se restaurèrent.

Légion des volontaires français

M. Delval, conseiller départemental de la Seine, donnera sous l'égide de la Légion des volontaires français, une conférence à l'occasion du deuxième anniversaire de la déclaration de guerre des armées européennes au bolchevisme. Cette conférence aura lieu à Lille, salle de l'Orphéon, 20, rue de l'Orphéon, le mardi 22 juin, à 20 h.

Création d'une prime à la natalité

M. P. Dehove, maire de Lille, vient de prendre une heureuse initiative en faveur de la famille : pour l'institution, approuvée par le conseil municipal de cette ville, d'une prime à la natalité. Cette mesure recevra son application pour les enfants nés depuis le 1 janvier 1943. La prime sera accordée à la mère à partir du troisième enfant vivant.

Les bénéficiaires devront n'être pas assujetties à l'impôt général sur le revenu, habiter régulièrement Lille depuis au moins un an au moment de la naissance de cet enfant et avoir suivi régulièrement les consultations prénatales.

La prime sera payée en deux fractions : la première sera acquise, si l'enfant est vivant, le 8e jour après sa naissance ; la seconde à l'expiration de la première année, si la mère a suivi régulièrement les consultations de nourrissons et habite toujours Lille.

Des employés de la consigne de la gare de Lille dévalisaient les bagages des voyageurs

Ces jours derniers, Marcel Lepelle, 45 ans, domicilié 21, rue du Vieux-Mouilin, employé à la consigne de la gare, était surpris vers 5 h. 30 emportant dans son ceinturon 3 kilos de beurre, 2 kilos de viande et 2 kilos de denrées diverses qu'il avait soustraites pendant son travail de la nuit dans les valises déposées par les voyageurs. A la suite de plaintes, une surveillance avait été exercée à ce sujet. Au cours de son interrogatoire, Marcel Lepelle accusa ses camarades de travail, Edmond Reves, 45 ans, domicilié à Saint-André, rue de Lambersart, et Jules Fourres, 40 ans, demeurant à Lambersart 20, rue Léon-Trulin.

Interrogés à leur tour, Reves et Fourres reconnurent avoir commis chacun un petit vol au préjudice de voyageurs ayant déposé leurs bagages à la consigne; deux autres camarades eux aussi accusés par Lepelle, ont formellement nié le délit qu'on leur reprochait.

Une perquisition opérée chez Marcel Lepelle a permis de découvrir un tonneau contenant 40 litres de carbure appartenant à la S.N.C.F. Les marchandises récupérées ont été restituées à leurs propriétaires. Ce groupe de commis indélicats a été déféré au parquet.

M. A. MACART, INSPECTEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, EST FAIT CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR A TITRE POSTHUME. — Déjà cité à l'ordre de la Nation, M. Albert Macart, inspecteur des contributions directes à Lille, vient d'être nommé à titre posthume chevalier de la Légion d'honneur.

Le « Journal officiel » publie ses titres exceptionnels suivants :

22 ans six mois de services civils et militaires, fonctionnaire d'élite qui, au cours de toute sa carrière, a fourni les marques constantes de son dévouement et de son sentiment élevé du devoir. Chargé d'une mission lors des événements de mai 1940, a mis tout en œuvre pour s'en acquitter et y a trouvé la mort.

FACULTÉS CATHOLIQUES (Ecole de hautes études commerciales du Nord). — L'examen d'admission à l'Ecole de hautes études commerciales du Nord aura lieu les 29 et 30 juin. Pour tous renseignements écrire à M. le directeur de l'école, 60, boulevard Vauban, à Lille.

TEINTECIRE
pour meubles, parquets, etc.
fabrication d'avant guerre
C'est un produit VROONE

NORD

Un drame de l'espionnite
Un Algérien qui avait tué un de ses camarades par méprise en mai 1940, est arrêté

En mai 1940, un soldat du 82me R.I.: M. Noël Armillon, né le 6 janvier 1907 à Thiers (Puy-de-Dôme) et domicilié à Lezoux, dans le même département, avait dû se replier à Cappellebrouck, commune du canton de Bourbourg, arrondissement de Dunkerque. Il était hébergé avec d'autres « poilus » et des civils, à la ferme Maerten, située au lieudit « La Haute Planche ». Trois Algériens s'offrirent à monter la garde à tour de rôle, d'autant que l'on parlait d'espions et de traîtres. Abdelkader Ben Rabah, né le 3 janvier 1896 à Alger, prit le premier tour, et ayant entendu du bruit tira sur une ombre. Il y eut un gémissement: un soldat venait d'être tué. Alors qu'il se rendait dans une petite dépendance pour satisfaire un besoin urgent. La victime n'était autre que Noël Armillon.

Plainte ayant été déposée pour homicide contre l'Algérien, ce dernier fut arrêté en Autriche où il travaillait comme manœuvre.

Abdelkader Ben Rabah a été transféré à Dunkerque. Il regrette sa méprise. Une reconstitution du drame a eu lieu le samedi 19 juin à Cappellebrouck où plusieurs témoins, et notamment le fermier Maerten, ont été interrogés et confrontés.

SOMME

LA RECONSTRUCTION. — Le Journal Officiel publie des arrêtés constituant des groupements régionaux en vue de l'étude des projets de reconstruction et d'aménagement des communes de Blangy-sur-Bresle (Somme), Péronne (Somme), Ailly-sur-Noye (Somme) et Soissons (Aisne).

TRIBUNAUX

TRIBUNAL SPÉCIAL DE DOUAI

— Un employé de banque de Cysoing, Marceau Vander Elst, 38 ans, un mécanicien André Walcke, 26 ans, de Bourghelles et un garçon-boucher Achille Dumasy 26 ans, de Cysoing volèrent deux vaches dans une pâture au « Tir aux Pigeons » à Bachy. Les bêtes, qui apparaissaient au fermier M. Deporter, furent vendues à des Belges, pour la somme de 45.000 francs. Le vol fut commis dans la nuit du 11 avril. Les trois individus ont été condamnés par le tribunal spécial à 5 ans de travaux forcés.

— Deux ouvriers des usines de Denain, Henry Miller 31 ans et Lucien Corbeau, 20 ans, demeurant à la Sentinelle, volèrent une génisse dans la pâture de M. Demarbre cultivateur à Oisy. La bête fut conduite chez le fermier Léon Féty, 51 ans, qui l'abattit et la partagea avec les voleurs. Les deux voleurs et le recéleur ont été condamnés par le tribunal spécial à 5 ans de travaux forcés.

— Un ouvrier tôlier de Raismes, Paul Splingart, 55 ans, de passage à Lille, proposa dans un café la vente, à un ...contrôleur des services économiques, de 10 tonnes de farine, 20 tonnes de blé, 500 litres d'alcool à 90° et 1.500 bouteilles de cognac, le tout à des prix que connaissent les clients du marché noir.

Le contrôleur devait, pour pouvoir aller prendre possession de ces marchandises dans la région de Péronne, verser une avance de 5.000 fr. Au lieu d'allonger les cinq billets, le fonctionnaire fit arrêter le trafiquant.

Celui-ci fut inculpé de création de commerce, hausse illicite, vente sans tickets, etc... et traduit devant le tribunal spécial.

Splingart était le gros trafiquant que laissait supposer le volume des affaires dont il proposait la réalisation ? Cet assisté du bureau de bienfaisance de Raismes a plutôt l'aspect d'un misérable et l'on peut douter qu'il ait un jour vu les tonnes de marchandises dont personne n'a jamais touché la moindre parcelle. C'est bien ce qu'a senti le tribunal qui s'est borné à lui infliger une peine de prison de 18 mois et une amende de 50.000 frs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Le bien d'autrui. — Albert Dusqttier, 13, rue du Champs de Mars, à Lys-les-Lannoy s'est rendu coupable avec la complicité d'un jeune homme, de vols d'essence au préjudice de son employeur.

3 mois de prison et 1 mois de prison avec sursis au complice.

Pierre Schroyens, 11, rue Marceau, à Roubaix, prévenu de recel, 1 mois de prison.

Mauvais conseils. — Madeleine Paulvache, rue Jeanne-d'Arc, à Annappes, se voit reprocher de nombreux larcins au préjudice des magasins Monoprix. Elle a, de plus, incité une fillette à agir de même. 4 mois de prison.

Abattage clandestin. — Pour avoir participé à l'abatage clandestin d'une bête, Jean Rimeclin, 20, rue de Fiers, Fiers; André Leplat, 1, rue Lafontaine, à Fiers, et Louise Couvreur, demeurant à la même adresse, sont respectivement condamnés à 4.000, 5.000 et 1.200 frs d'amende. Benoit Perque, rue Jules-Boucry, à Fiers, qui a transporté irrégulièrement une partie de la viande, est condamné à 1.200 frs d'amende.

T.S.F. — **RADIO-PARIS.** — Au programme: samedi 19 juin: 20 h. 30: « Cocorico », opérette de Louis Ganne. — 23 h. 30: trio d'anches.

— Dimanche 20 juin : 10 h. : transmission de la messe dominicale. — 11 h. 30: les maîtres de la musique « Strawinsky », avec l'orchestre de chambre Maurice Hewitt. — 14 h. 15: Ginette et Jean Neveu, sonate N° 8 en sol majeur (Beethoven). — 14 h. 30: pour nos jeunes: Sans famille, une réalisation de Tante Simone. — 15 h. 15: poètes et musiciens, une présentation de Luc Bérimont, réalisée par Pierre Hiégel. — 16 h.: grande émission de variétés. — 18 h.: « La vie joyeuse des étudiants au temps de la Renaissance », évocation radiophonique d'Amédée Golbet. — 20 h. 20: scène théâtrale: « Notre-Dame de Thermidor » (Mme Taillen), pièce en 3 actes de Jacques Cossin. — 23 h.: « Souvenirs : La maison d'Honoré de Balzac, d'Henri IV à nos jours », par André Chancerel.

CARNET

NAISSANCES

— M. et Mme Jean Bolin-Lebreuq sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille Jeanne. — 12 juin 1943. 100, avenue de Chabeuil, Valence (Drôme). 96232d

— Urbain, Jean-Gabriel, Pierre et Marie-Renée sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit frère Jacques. De la part de M. et Mme Lefèvre-Valard. 234, boulevard Gambetta, Tourcoing. Le 13 juin 1943. 74523

— Jean-Jacques est heureux d'annoncer la naissance de son petit frère Christian. — De la part de M. et Mme Fajelle-Vercamer. 20, rue Ste-Barbe, Tourcoing. 74522d

— M. et Mme Labruyne-Lambaere sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille Claudine. 34, rue Jacques-Daviel, à Rouen Le 14 juin 1943. 96343d

— M. et Mme Roger Glorieux-Wattinne sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Alain. La Maylarie, Aussillon (Tarn). 95244d

— Bernadette et Bernard ont la joie de vous annoncer la naissance de leur petite sœur Françoise. — De la part de M. et Mme André Bayart-Verbeke. Roncq, le 16 juin 1943. 237, rue de Lille. 95250d

— Marcel et Jean-Paul ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite sœur Nicole. De la part de M. et Mme M. Dubus-Delcroix. Wattrelos, 86, rue des Ballons. Clinique, 2, rue des Poilus. - 15 juin 96229d

FIANÇAILLES

— M. Jean Desmarchelier-Dupret, chevalier de la Légion d'honneur et Madame, sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur fils Jacqueline avec M. Victor Nolf, interne des hôpitaux.

— M. Victor Nolf-Beuque, pharmacien, et Madame, sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur fils Victor avec Mlle Jacqueline Desmarchelier. 15, rue des Anges, Tourcoing. 24, rue d'Anvers, Tourcoing. 95249d

— Mme Achille Huyghe-Morelle est heureuse de vous annoncer les fiançailles de sa fille Antoinette avec M. Maurice Verscheide, adjoint de 2e classe du service de l'Intendance de Paris, ingénieur textile I.T.R. Roubaix, 112, rue de Lannoy.

— Mme Charles Boucly-Lesne, M. et Mme Maurice Verscheide-Boucly, sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur petit-fils et fils Maurice avec Mlle Antoinette Huyghe. Roubaix, 74, rue Racine. 96233d

Paris, 9, rue Oudinot (7e).

— M. et Mme Edouard Parmentier sont heureux d'annoncer les fiançailles de Micheline Malfait, leur nièce, avec M. Robert Selosse. 103, rue du Levant, Tourcoing.

— M. et Mme Emile Bulcke-Bitternet ont le plaisir d'annoncer les fiançailles de leur fils Robert avec Mlle Micheline Malfait. 167, rue Winoc-Chocqueel, Tourcoing.

MARIAGES

— Le mariage de Mlle Jacqueline Longuespé avec M. Roland Sclandre, a été célébré le 19 juin en l'église St-Sépulcre, dans la plus stricte intimité. Roubaix, 93, rue des Arts. Herseaux, 70, Grande-Rue. 95246d

— Mme Jules Tettelin-Tesseyre, M. et Mme Florimond Leclercq-Danvers, ont l'honneur de vous annoncer le mariage de leurs enfants Gisèle et André, qui sera célébré le samedi 26 juin, à 10 heures 30, en l'église St-Bernadette, à Roubaix.

L'offrande tiendra lieu de félicitations et cet avis de faire-part. 54, rue Raphaël ; 310, rue Montgolfier, Roubaix. 95215d

Points Textiles contre Chiffons Vêtements usagés Déchets textiles

MÉNAGÈRES...

Les 22, 23, 24, 25 et 26 juin aura lieu la remise de **POINTS TEXTILES SPECIAUX** contre chiffons, vêtements usagés et tous déchets textiles de provenance domestique, dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Tous les déchets, petits ou grands, sont acceptés sans exception à condition qu'ils soient secs.

Les points spéciaux qui vous seront délivrés vous permettront d'acheter un vêtement ou linge de votre choix sans que vous ayez à fournir le bon d'achat. Ils ont une valeur égale à ceux de votre carte textile et ils seront acceptés sans qu'il soit nécessaire de présenter cette carte.

Et ne croyez pas qu'il soit nécessaire d'apporter des kilos de déchets ou chiffons pour obtenir quelques points. Jugez-en.

UN KILOG d'articles de laine, bonneterie de laine, vieille laine à matelas, vieilles couvertures de laine.

DONNE DROIT A 40 POINTS

UN KILOG de vieux vêtements, linge de corps, linge de maison.

DONNE DROIT A 20 POINTS

UN KILOG de tissus d'ameublement, rideaux, tapis, couverture coton, déchets de sacs, corde, ficelle.

DONNE DROIT A 3 POINTS

Pour les trois catégories, les quantités inférieures à un kilo sont évidemment acceptées.

Donc, en vidant vos tiroirs, votre grenier de tout ce qui ne peut plus être utilisé et en le portant au centre d'échange de votre choix, vous recevrez une quantité de points qui vous permettront d'effectuer des achats importants.

De plus, vous aurez procuré du travail aux ouvrières et ouvriers du textile de votre région.

Aussi, n'hésitez pas, préparez-vous dès maintenant.

Renseignez-vous du centre d'échange consultez les affiches ou renseignez-vous à la mairie. 33609d

— Avec l'autorisation de la préfecture, une battue en règle a été effectuée dans la région de Pau où des ours avaient attaqué à plusieurs reprises des troupeaux de vaches. Après plusieurs heures de marche, les chasseurs ont réussi à abattre plusieurs ours.

— Le préfet du Tarn-et-Garonne vient d'instituer une commission consultative du ravitaillement qui comprendra les représentants de la population et des familles nombreuses.

— La frontière turco-syrienne est rouverte depuis jeudi; le trafic ferroviaire a repris normalement.

LES SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION

La "décapitation" du football français
ne résoud aucun des graves problèmes qui pèsent sur lui et freinent son essor

A présent que le Comité directeur de la 3 F a adopté le projet du Commissariat général, reposons calmement le problème.

Les clubs professionnels sont supprimés, les joueurs moniteurs ou ceux qui seront jugés dignes de faire partie de l'élite, seront groupés en quatorze équipes qui disputeront un championnat de France.

Des chances de réussite ?

Peut-on dire, à première vue, qu'un tel projet et voué à l'échec? Non. Il est toujours possible de former une équipe régionale et de trouver parmi les pros des joueurs susceptibles de répondre aux directives du Commissariat. On a dit que cette équipe ne ferait pas recette et qu'elle n'aurait pas « l'esprit de club » suffisamment développé pour fournir des matches intéressants... C'est aller vite en besogne. Le public se déplacera pour voir jouer les vedettes et celles-ci, directement intéressées par les primes à gagner des matches apporteront sans doute à leur tâche autant d'ardeur ou tout au moins feront preuve d'une conscience professionnelle égale à celle qu'ils apportaient à leurs clubs. D'ailleurs, sans vouloir vexer personne, il est bien parmis d'être un peu acceptique sur le fameux esprit d'équipe de certains joueurs habitués à changer de couleurs chaque saison... quand ce n'était pas, comme avant la guerre, deux fois l'an!

Mais, ceci dit, et en tenant compte encore, loyalement, des nombreuses erreurs commises par la Fédération depuis des années, des passe-droits, des complicités plus ou moins avouées, comme ce fut le cas dans la trop fameuse affaire Nemeur; en tenant compte encore de la surenchère incompréhensible à laquelle se livraient certains dirigeants de clubs spécialisés dans la « chasse » aux joueurs et qui se montraient incapables de former même un seul jeune digne de leur équipe première; en tenant compte toujours de la formation tout artificielle de nouveaux clubs pros, dans pays où aucun ne vit que d'un portefeuille bien garni, nous redirons que nous sommes adversaires du projet.

Un brevet d'amateurisme... hélas !

Nous en sommes adversaire parce qu'il laisse entière la question de l'amateurisme marron et qu'il ne guérit pas le mal profond dont souffre le football français: le déséquilibre.

Ce n'est pas parce qu'il aura rayé d'un trait de plume le professionnalisme au sein des clubs et qu'il s'occupera lui-même des joueurs moniteurs que le Commissariat général aura délivré des brevets de football aux brevet d'amateurisme. Hélas!

Et toutes les commissions régionales ou autres chargées de faire respecter les principes n'y suffiront pas, il y aura quelques « exceptions » retentissantes, mais la majorité des clubs continueront à payer certaine de leurs éléments comme par le passé.

Nier une chose ne suffit pas à prouver qu'elle n'existe pas. Et nous n'hésitons pas à écrire en toute indépendance que, dans l'état actuel, il est impossible de revenir à l'amateurisme intégral. Ne vaudrait-il pas mieux le reconnaître une bonne fois et instaurer la formule libre: paye qui veut, qui plus petit au plus grand club; est payé qui veut, du plus petit au plus grand footballeur, s'il trouve un dirigeant disposé à monnayer ses services. Il y aura toujours — Dieu merci! — des joueurs à l'esprit purement amateur et d'autres moins désintéressés. Pourquoi vouloir établir une cloison étanche entre les uns et les autres? Le football n'est pas un sport individuel mais collectif. Agir ainsi, c'est empêcher un pur amateur de grande classe de parvenir à ce qu'il considère comme le faîte des honneurs: jouer dans une grande équipe, parmi des hommes qui le valent musculairement parlant.

Combler le fossé au lieu de le creuser

L'innovation du colonel Pascot palliera-t-elle au moins à ce déséquilibre du football dont nous parlons plus haut? Pas le moins du monde.

Par déséquilibre nous entendons celui qui fut créé par le fossé qu'on voulait de plus en plus profond entre les clubs pros et les clubs amateurs. Alors qu'on avait autorisé la création de toutes pièces de clubs pros dans des régions à peine venues au football, on laissait stagner dans des compétitions régionales sans grand intérêt, des clubs amateurs de valeur au moins égale qui n'ont qu'un coup de dés — en Coupe — pour faire la preuve de leur classe et de leur travail en profondeur.

Le championnat de France interrégional a eu l'avantage de hausser le niveau du football. On le décapite alors qu'il faudrait au contraire en élargir la formule, c'est-à-dire aménager les compétitions de telle sorte qu'un club, parti de son championnat régional, puisse, la balle au pied, gagner sa place